

COMMUNE D'ÉPAUX-BEZU

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU SAMEDI 29 AOUT 2015

Etaient présents :

Dominique BRISSON - Nathalie CREPIN - Claudine HARAUT - Solange HERAULT - Claudine RENAUD - Marie-Claude RICHARD - Didier BASSET - Daniel DUPONT - Etienne HAÏ - Alexandre LEMARIE - Gilbert MARINEL - Mikaël PHILIPPOT

Absents excusés :

Martial QUETTE pouvoir à Etienne HAÏ - Jean-Marc POIGNANT pouvoir à Marie-Claude RICHARD - Mickaële RENARD Pouvoir à Gilbert MARINEL

La séance débute à 9 h 00

Marie-Claude RICHARD est nommée secrétaire.

Ordre du jour :

- Approbation du Compte Rendu du 2 juillet 2015
 - Travaux Allée de la Vicomté : délibération pour valider le choix de l'Entreprise et autorisation faite au Maire pour signer les documents relatifs aux formalités
 - Délibération pour les nouveaux tarifs de la cantine et garderie de l'année scolaire 2015- 2016
- Une délibération est rajoutée à l'ordre du jour :
- Décision Modificative Budgétaire : taxe d'aménagement

Délibérations du conseil :

- Approbation du Compte Rendu du 2 juillet 2015
- Travaux Allée de la Vicomté: Validation de l'Entreprise exécutant les travaux (DEL 2015 37)
Dans le cadre de l'aménagement de l'Allée de la Vicomté, un appel d'offres a été lancé le 4 mai 2015 par voie de presse et par voie dématérialisée.
La commission d'appel d'offres s'est réunie le 22 juin 2015 afin d'analyser les enveloppes fournies par six entreprises.
Après analyse, l'entreprise RVM a obtenu la meilleure notation.
La commission a suivi le résultat d'analyse réalisé par le cabinet CHOLLET.
Le montant des travaux s'élève à 191 501,59 € H.T.
Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'entériner le choix de la commission d'appel d'offres pour l' entreprise RVM

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer les documents relatifs aux formalités de ce marché et la convention avec la Voirie Départementale.

Pour : 15 voix

- Tarifs cantine et garderie 2015/2016 (DEL 2015 35)

Les tarifs 2014/2015 de la cantine et de la garderie n'ont pas subi d'augmentation. Lors du Conseil Municipal du 30 janvier 2015, le Conseil a proposé une augmentation de 2% des tarifs à la condition que les prix d'achat de repas à la société API n'augmentent pas plus de 2% ; ladite société n'augmentant pas ses tarifs de plus de 2% pour l'année 2015/2016,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal une augmentation de 2% pour l'année scolaire 2015/2016

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE d'augmenter les tarifs de cantine et de garderie de 2%

Ce qui correspond :

Pour les enfants résidant à Epaux-bézu :

Cantine: 4,50 € Garderie: 2,05 €

Pour les enfants ne résidant pas à Epaux-bézu :

Cantine: 5,40 € Garderie: 2,40 €

Les tarifs de la garderie du mercredi midi à 0.50 € et des N.A.P. (qui auront lieu le jeudi après midi) à 2.50 € restent inchangés.

Ces tarifs seront mis en application dès la rentrée scolaire 2015 / 2016.

Pour : 15 voix

- Vote de crédits supplémentaires DDFIP RESTITUTION TROP PERCU (DEL 2015 36)

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2015, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :

DEPENSES RECETTES

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
022	Dépenses imprévues	-7461.00	
739118	Autres reversements de fiscalité	7461.00	
TOTAL :		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

VOTE en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Pour : 15 voix

Informations diverses :

Etienne HAY fait part au Conseil Municipal de deux demandes reçues d'habitants de la commune concernant la salle des fêtes et la salle du conseil :

a) Salle des fêtes

Mme REITZ, au nom de l'association Afrique'Aisne, demande la possibilité d'occuper la salle des fêtes un vendredi soir par trimestre et un dimanche par mois.

Le Conseil Municipal décide d'accorder l'occupation du vendredi soir par trimestre à titre gratuit comme à toute association, sous réserve de production des statuts de l'association et d'un calendrier préalable, et avec l'obligation de rendre la salle propre et vide de toute occupation le samedi à 9 h 00.

L'occupation mensuelle du dimanche est quant à elle refusée, cette salle devant rester prioritairement réservée à la location les week-end pour la commune et ses habitants, sachant également qu'elle sert de cantine scolaire.

b) Salle du Conseil

Mme Fatime Strozyk, Présidente de l'association 3R Création, demande la possibilité d'occuper la salle du conseil pour les activités de travaux manuels de l'association le samedi après-midi.

Le Conseil Municipal décide d'accorder à l'association 3R Création l'occupation de la salle du conseil les samedis après midi de 14 à 18 h 00 , hormis aux dates retenues pour les manifestations, dates qui lui seront communiquées à l'avance, et avec l'obligation de laisser les lieux constamment libres de tout stockage.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 9 h 45.

Vu par nous, Etienne HAÏ, Maire de la commune d'Epoux Bézu, pour être affiché le 07 septembre 2015.

A Epoux Bézu, le 04 septembre 2015
Le Maire, Etienne HAÏ

